

BVGer D-4501/2015 vom 23. September 2015

Bundesverwaltungsgericht, 2015-09-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-4501_2015

FR: TAF D-4501/2015 du 23 septembre 2015

IT: TAF D-4501/2015 del 23 settembre 2015

Regeste

Asile (sans renvoi)

Erwägungen

E. 1

Le recours est rejeté.

E. 2

Les frais de procédure, s'élevant à 600 francs, sont supportés par A._____. Ils sont prélevés sur le montant versé le 17 août 2015 au titre de garantie des frais de procédure.

E. 3

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM, ainsi qu'à l'autorité cantonale compétente. Le juge unique : Le greffier : Yanick Felley Christian Dubois Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.